

REGLEMENT 2025

RÉGLEMENTATION OFFICIELLE 🖱️

<https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-et-regles-de-securite-2025/>

Article 1 Organisation

Le club de Tarare triathlon organise pour sa 4ème édition un cross triathlon et un triathlon au format S le samedi 14 juin 2025 au lac des sapins sur la commune de Cublize. Cette compétition est affiliée à la Fédération Française de triathlon.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement. En s'inscrivant et en prenant part à cette course, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

Article 2 – LES EPREUVES Formats disponibles :

Format	Heure de départ	Natation en (m)	Cyclisme (en km)	Cap (en km)
XS	9h00	350 m	6,8 km	2,06 km
Pupilles	10h20	100 m	2,24 km	1 km
Jeunes 6-9 ans	10 h 40	50 m	1,07 km	450 m
S solo/ relais	12h00	750 m	18,5 km	4,87 km
Par équipe	12h30		D+ 288 m	D+ 85 m

2.1 Cross Triathlon Jeunes 6-9 ans et Pupille

Chaque concurrent doit disposer de son équipement. Le parcours vélo se fera

OBLIGATOIREMENT en VTT (vélos de route interdits). Le port du casque est obligatoire. Voici les documents à fournir pour s'inscrire : • Licence FFTRI ou Pass compétition • Questionnaire de santé • Autorisation parentale. Les vélos devront être placés dans le parc à vélo maximum 15 min avant le départ.

2.2 - Cross triathlon XS

Les participants non titulaires d'une licence COMPETITION FFTRI devront s'acquitter d'un pass compétition (servant d'assurance) et d'une autorisation parentale, un questionnaire de santé à remplir sur le site des inscriptions .

Le parcours vélo se fera **OBLIGATOIREMENT en VTT** (vélos de route interdits).

Les vélos devront être placés dans le parc à vélo maximum 15 minutes avant le départ,

2.3 - Triathlon S solo / relais et par équipe

Les participants non titulaires d'une licence COMPETITION FFTRI devront acquitter un pass compétition (servant d'assurance) et une autorisation parentale pour les mineurs. remplir le questionnaire de santé lors de l'inscription .

Les vélos devront être placés dans le parc à vélo selon la grille horaire d'ouverture et de fermeture de l'aire de transition notifié à l'article 6.

Le vélo de route est OBLIGATOIRE pour cette épreuve qui se déroulera sur une route ouverte à la circulation.

La partie vélo est interdite aux benjamins. Les benjamins ne peuvent se présenter que sur la natation ou sur la course à pied. Il faudra donc au moins un minime ou catégorie supérieure dans le relais pour effectuer le parcours vélo.

Les concurrents doivent se conformer au règlement en vigueur de la Fédération Française de Triathlon et au respect du code de la route.

L'utilisation d'une ceinture porte dossard est obligatoire.

Equipes :

Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique pour la partie vélo et cap (Tenue du club ou à défaut tee-shirt de la même couleur.

Le drafting est autorisé uniquement pour le triathlon S en équipe pour les coureurs en course en individuel et relais « zone aspiration abri » de 7 mètres au min doivent être respectée entre les vélos.

Aucun départ de l'aire de transition ne pourra s'effectuer à moins de 3 coéquipiers pour les équipes. Le franchissement de la ligne d'arrivée devra s'effectuer à 3 équipiers groupés au minimum. Pour qu'une équipe mixte soit classée il faut qu'elle passe la ligne d'arrivée en restant mixte.

Relais :

Pour les relais, les transitions seront matérialisées par la transmission de la puce de chronométrage entre chaque équipier, dans l'aire de transition, à l'emplacement de l'équipe. Dans l'air de transition et dans la zone qui lui est réservé, le concurrent termine sa partie devra donner la puce du chronométrage au relayeur suivant Pour la transition vélo course à pied en plus de la puce de chronométrage il faudra transmettre la ceinture porte-dossard.

Article 3 – LES CATEGORIES

3.1 - Merci de vous référer aux catégories d'âge ci-dessous :

Catégories	Année de naissance	Avenir	XS	S
Poussin mini poussins (7-9 ans)	2018-2017-2016-2019	X		
Pupille (10/11 ans)	2014-2015	X		
Benjamin	2012-2013		X	X uniquement natation ou cap
Minime	2010 2011		X	X relais
Cadet	2008-2009		X	X
Junior	2007-2006		X	X

Sénior	1985-2005		X	X
Master	1985 et avant		X	X

- Les épreuves sont ouvertes : • aux personnes non licenciées ou aux licenciés FFTri
présentant leur licence compétition de l'année en cours.

3.1 - Les participants doivent être capables de parcourir la distance prévue. Les participants doivent être en bonne condition physique.

3.2 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

3.3 - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne jusqu'au 11 juin à 23h59.

Parcours	Tarifs
Avenir Jeunes 6 9 ans	7 € 8 € à partir du 15 mai
Pupille	9€ / 10 € à partir du 15 mai
XS	18 € / 20 € à partir du 15 mai
S en solo	28€ et 30 € à partir du 15 mai
S par équipe de 3 par équipe de 4 par équipe de 5	78 € et 84 € à partir du 15 mai 103 € et 111 € à partir du 15 mai 128 € et 138 e à partir du 15 mai
Relais	47 € et 50 € à partir du 15 mai (2 ou 3 relais)

NB : Tout engagement est ferme et définitif, aucune excuse provenant du participant ne fera l'objet d'un remboursement.

Article 5 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu au lac des sapins proche du mini terrain de golf

Parcours	Retrait des dossards
XS	7h45 à 8H45
Avenir Jeunes 6-9 ans	7H45 à 10H
Pupille	7H45 à 9h45
S	7H45 à 11H45

5.1 - Chaque athlète doit prendre un pass compétition ou présenter une licence ainsi qu'une pièce d'identité valable.

5.2 - L'organisation fournit le dossard course à pied et vélo ainsi que le bonnet de bain.

5.3 - Il est interdit de plier ou de couper le dossard.

5.4 - Une puce de chronométrage par athlète sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Pour les équipes il y aura une seule puce. Il sera réclamé 20 euros par puce perdue ou abîmée.

5.5 - Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent

5.6 - Un concurrent n'ayant pas son dossard lisible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard lisible ne sera pas classé.

Article 6 – Aire de transition

Un espace ‘consigné sera mis en place dans le parc a velo pour permettre aux participants de déposer leurs affaires en sécurité.

Le parc à vélo sera situe à la sortie de la natation.

Parcours	Heure d'ouverture et de fermeture
XS	de 8h00 à 08H50 /11H
Avenir jeunes 6- 9 ans	de 9H45 à 10H30 / 11H
Pupille	de 9H45 à 10h10 / 11H
S	de 11 à 11H50 /14H30

6.1 - Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo. Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

6.2 - Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course.

6.3 - Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

6.4 - Les déplacements avec le vélo dans le parc s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition.

6.5 - Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Passée cette ligne, il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Article 7 – Sanctions / Arbitrage

7.1 - En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

7.2 - Une disqualification à la suite d'une décision arbitrale (hors délais, certificat médical non-conforme, matériel non-conforme, ...) ne donnera lieu à aucun remboursement.

7.3 - En cas d'abandon ou de hors-délai, le concurrent devra remettre son dossard et la puce de chronométrage à l'arbitre.

7.4-Seul le triathlon S est soumis à des barrières horaires ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participants qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités.

Ainsi le délai maximal pour effectuer les 750 m de natation et le 20 KM de vélo est de 2h15 au-delà de ce délai maximal l'organisation laissera le concurrent finir sa course mais de ne pas bénéficier du matériel et bénévoles encadrants la course.

Article 8 – Chronométrage

Les temps de chaque concurrent seront pris au départ de la natation et à l'arrivée de la course à pied. L'absence de dossard à l'arrivée entraînera une disqualification et un non-classement.

Article 9 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité : • En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant. • En cas d'accident provoqué par le non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.

En cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète. • En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé) • En cas d'erreur de parcours du concurrent à la suite d'un acte de malveillance ou autre.

Article 10 – Environnement

Chacun est tenu de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Il ne jettera rien dans l'enceinte de la course autre que dans les poubelles mises à disposition par l'organisation.

Article 11 – Récompenses et horaire de podium : 11H (XS et épreuves jeunes) et 14H45 (distance S)

Pas de cumul de récompenses .

- Sur le format S individuel, Récompenses au scratch F+M .
- Pour la catégories cadet et junior les 3 premiers H+F
- Pour les autres catégories inscrites, les premiers de chaque catégorie féminine et masculine seront récompensés, Ainsi que le club le plus représenté.
- Sur le format S en équipe et relais, les premiers des catégories féminine, masculine et mixte seront récompensés.
- Sur le format XS, les 3 premiers Scratch F+M , ainsi que les 3 premiers benjamins et minimes et les premiers des autres catégories F+M seront récompensés sans cumul des récompenses.
- Sur le format avenir 6-9 ans et pupilles, les trois premiers garçons et filles des catégories mini poussins, poussins et pupilles seront récompensés. Tous les autres recevront une médaille à l'arrivée.

Article 12 – Annulation

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Aucune modification ne sera possible après l'inscription. Le remboursement est soumis à la présentation d'un certificat médical. Les frais de gestion seront conservés par l'organisation.

Article 13 – Droit à l'image

L'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies réalisées lors de l'épreuve dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches et communication. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Article 14 – Assurance

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

Article 15 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

